

Extrait du registre des

délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 539/2025

OBJET : Demande de subventions et animation des sites Natura 2000 - 2026

Membres : 24

Présents votant : 9

Pouvoirs : 7

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE,
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton de LE CRES,
Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Le Grand Site est en charge de l'animation des deux sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuvette.

- Le site Natura 2000 du Salagou comprend le site classé du Salagou – Cirque de Mourèze, étendu au sud du Pic du Vissou, Cabrières et la plaine de Péret. Pour protéger les oiseaux et leurs habitats, le Syndicat a défini des mesures de gestion dans un document d'objectifs (DOCOB), validé en décembre 2010.
- Le site Natura 2000 des Mines de Villeneuvette, site d'intérêt européen pour les chauves-souris. Les mesures de gestion ont été définis dans le DOCOB, validé en 2013.

Dans ce cadre et celui du programme d'action Grand Site de France 2024-2032, le Grand Site s'assure de la mise en œuvre du programme d'activité pour :

- Maintenir les milieux ouverts : cet objectif est déterminant pour la majeure partie des espèces d'oiseaux et des chiroptères et implique un travail conséquent avec les éleveurs pour étendre les surfaces pâturées.
- Maintenir une mosaïque de milieux, des activités agricoles diversifiées et encourager les pratiques agroenvironnementales. Des mesures permettent d'encourager des pratiques économies en produits phytosanitaires et plus favorables à l'environnement.
- Animer, communiquer et concerter : l'animation et la communication sont des leviers importants pour la conservation de la nature via la sensibilisation des différents acteurs
- Suivre et améliorer les connaissances scientifiques : le Grand Site est chargé de programmer les inventaires et les suivis des espèces protégées.

Pour l'animation des DOCOB Salagou et Villeneuvette du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, le montant global prévisionnel est de 82 700€ TTC. Cette action est subventionnée à 100% soit 82 700€ TTC par la Région et/ou l'Europe.

L'action 2026 comprend :

- La reconduction de la chargée de mission Natura 2000 à plein temps du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.
- La réalisation de prestations extérieures : animations, suivis, formations, appui technique ...
- L'embauche d'un stagiaire 6 mois

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les financeurs tels que subventionner l'opération

AUTORISE Madame la Présidente à modifier le plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré sur simple décision

AUTORISE Madame la Présidente à procéder aux recrutements afférents

AUTORISE Madame la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 12 décembre

Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site

